

ASSOCIATION FRANCAISE DU DROIT MARITIME

Fondée en 1897

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2007

L'AFDM s'est réunie en Assemblée Générale le jeudi 20 septembre 2007 à 16 h 45 au siège de l'UPACCIM, 8, Place du Général Catroux - Paris 17^{ème}.

Etaient présents : AISENSTEIN L. / ALLAIRE P. / BALLUFIN C. / BALK-BAZOT U. / BELLORD C. / BERRURIER M. / BRAJEUX G. / BRIOIS T. / BUREAU X. / CHENNAUX PH. / CLEMENT V. / CLEMENS-JONES T. / CORBIER I. / DAGORNE J.-P. / DUMORTIER S. / FONTAINE E. / GAUTIER G. / GODIN Ph. / GRELLET L. / GRONDIN J.-Y. / HÜBNER Ch. / JAMBU-MERLIN O. / JEANNIN H. / de LAPPARENT C. / LASSEZ J.-M. / LEBLANC P.-O. / LE BERRE F. / LE BORGNE F. / LECLERC A. / LE PRADO D. / LEQUETTE S. / LEVY J-F. / LOMBREZ F. / LOOTGIETER S. / MESNIL P. / MIRIBEL S. / MORINET C. / MOUSNY E. / ODIER F. / MARGUET B. / PETEL T. / PAGEARD G. / PINCEMIN B. / PURCELL O. / QUINTIN J.-E. / RAISON O. / RAYNAUD M.-N. / REBORA J.-P. / REMOND-GOUILLOUD M. / ROHART J.-S. / ROQUER S. / ROURE I. / SCHWEITZER S. / SIMON P. / THOMAS J.-Y. / TILCHE M. / TINAYRE A. / VIALARD A. .

Etaient excusés : BESANCON M. / BINDEL S. / BLOCK G. / BOISSON Ph. / BONASSIES P. / CHRISTOPHE J.-P. / CORADIN L.P. / CORMIER M. / COSTE B. / CUDELOU C. / DAOUD M. / EMO P. / EL KHAYAT M. / FAGES G. / GUSTIN P. / KENDE C. / MAGNIER C. / LATRON P. / NDOYE N. / REMBAUVILLE-NICOLLE P. / PARENTHOU R. / REMERY J.P. / RICHEMONT de H. / SALOMON D. / SARDA M. / VIGNY F./ VITRAC PH. / de WINTER J.

1. Le président Antoine Vialard demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars dernier. Ne recevant aucune objection, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.

2. Le secrétaire général présente les candidatures de :

- M^e Marc Bernier, avocat (*Scapel & Associés*), parrainé par M^e C. Scapel et M^r P. Bonassies.
- M^r Guillaume Loonis-Quelen, parrainé par M^{me} F. Odier et M^r A. Von Ziegler.
- M^e Caroline Cornuault, avocat au barreau de Paris (*Villeneuve Rohart Simon*)^o, parrainée par M^{es} J.-S. Rohart et A. Atallah.
- M^{lle} Joséphine Mauguin, gestionnaire de sinistres transport chez Siaci, parrainée par M^{es} F. Le Berre et P. Simon.
- M^r Thierry Saint-Paul, gestionnaire de sinistres chez LSN Assurance, parrainé par M^{rs} H. Allard et V. Lacoste.
- M^{me} Nadia Takoua, juriste chez AON, parrainée par M^{rs} G. Fages et Ph. Boisson.

- M^{me} Sandrine Sana, professeur de droit maritime à l'Université de Bordeaux, parrainée par M^{rs} A. Vialard et Ph. Delebecque.
- M^r Philip Farsang Ndikum comme membre correspondant, parrainé par M^e H. de Richemont et M^r Ph. Delebecque.

Ces candidatures sont acceptées.

3. Un rapport moral sur les 12 mois qui précèdent est présenté par le secrétaire général.
4. Un rapport financier est présenté par le trésorier Philippe Godin.
5. Le Président donne ensuite la parole à M^e J.-M. Lassez sur la jurisprudence récente en matière de rejet volontaire d'hydrocarbures. Cette conférence sera publiée intégralement au DMF. On n' en donnera donc qu'un résumé succinct.

Après une introduction sur les dysfonctionnements du système pénal français mis en évidence par le rapport consacré à l'affaire d'Outreau, Me Lassez s'attache à souligner les insuffisances de la pratique française en matière de preuves dues à une combinaison de plusieurs difficultés (règle de l'intime conviction du juge, absence de contrôle des faits par la Cour de cassation, incertitude du principe du contradictoire quand il n'y a pas expertise judiciaire, etc....) qui sont susceptibles d'être à l'origine de "mini-Outreau" en matière de pollution maritime comme en toute autre matière. Me Lassez analyse les deux tendances de la jurisprudence. La première se satisfait de l'observation visuelle de l'agent verbalisateur ("*Concordia I*"). Cette approche est critiquée comme une progressive dégradation de la jurisprudence Traquair (d'un faisceau d'indices on en est arrivé à un simple procès-verbal parfois même sans photo, par exemple dans l'affaire "*Cimil*"). La seconde tendance ("*Normanna*", "*Anangel Dignity*") est fondée sur un recours éclairé à la notion de la liberté de la preuve. La comparaison de différentes preuves et le refus des présomptions de culpabilité la caractérise.

6. Cet exposé est suivi d'un débat auquel participent J.F. Lévy, L. Grellet, E. Fontaine, G. Brajeux, O. Jambu-Merlin et A. Vialard.
7. La séance est levée vers 18 h 30.



Après quoi se tient une assemblée générale extraordinaire consacrée à la révision des statuts de l'AFDM.

1. Le Président Vialard récapitule les travaux du Comité de direction sur ce sujet pendant plus d'un an et résume le projet auquel il a abouti après de multiples amendements.
2. Il informe l'Assemblée qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat qui arrive à expiration en novembre 2007.
3. Une discussion se développe sur le point de savoir si l'Assemblée votera à main levée suivant l'usage ou à bulletins secrets. Un premier vote a lieu : 29 voix pour le vote à main levée contre 25 pour le vote à bulletins secrets.
4. Une deuxième discussion sur le projet de statuts s'instaure ensuite. Le Président récapitule les points sur lesquels le projet innove par rapport aux statuts de 1973 et soumet à l'Assemblée ce projet qui est adopté par 30 voix contre 23 et 2 abstentions.
5. La séance est levée vers 19 h 30.